

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 mars 2024

Avant les examens et les vacances : anticipez vos démarches de demande et de renouvellement de vos titres d'identité



Afin de ne pas passer à côté d'un examen ou d'un voyage : **anticipez vos démarches pour renouveler vos titres d'identité.**

Vous pouvez pour cela entamer le renouvellement de vos titres d'identité et prendre rendez-vous en mairie à **compter de six mois avant la date d'expiration qui figure sur votre titre.**

Cette anticipation est particulièrement importante si vous vous trouvez dans les cas suivants :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l'un de vos enfants doit partir en voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous passez un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre à jour lorsque vous en aurez besoin.

Commencez vos démarches en ligne

La pré-demande en ligne accélère considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Même si cette formalité n'est pas obligatoire, **elle est fortement recommandée** car elle facilite la procédure de délivrance de votre titre.



- Rendez-vous sur le site de France Titres (ANTS): <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Vous pouvez prendre rendez-vous dans la mairie de votre choix, **pas nécessairement dans la commune où vous résidez.**

- Recherchez un rendez-vous sur : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>